



De La Tour

SARL au capital de 7500 € - RCS Manosque 481030161

Siège social : 9 Bd Mirabeau 04100 Manosque

Tél : 04.92.71.06.06 - E-mail : [manosque@laforet.com](mailto:manosque@laforet.com)

## Ventes – Barème à compter du du 01 Mai 2020

### Honoraires de transaction (Hors cas particulier\*- Voir ci-dessous)

Prix de vente	Honoraires HT	Honoraires TTC
Moins de 20 000€	1666.67€	2000€
De 20 001€ à 80 000 €	5500 €	6600 €
De 80 001 à 400 000 €	5%	6%
Au-delà de 400 001 €	4,17 %	5 %

Ces honoraires sont à la charge de l'acquéreur ou du vendeur selon le mandat. Cette information est donnée avant toute présentation d'un bien. Si les honoraires sont à la charge de l'acquéreur, mention en est faite dans l'annonce.

### \*Cas particulier

#### ➔ honoraires au titre d'un mandat de recherche pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par autre agence :

- L'acquéreur ne sera débiteur à l'égard de notre agence d'aucun honoraires ou frais.
- Notre agence est dans ce cas exclusivement rémunérée par l'agencetitulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires.

N° TVA intra-communautaire : FR58481030161– Titres professionnels : Agent immobilier et administrateur de biens – Carte professionnelle n° CPI04022018000035771 délivrée par la CCI de Manosque – Activités : Transaction et Gestion

Garantie financière Transaction : LLOYD'S 8-10 rue Lamennais 75008 PARIS– Montant de la garantie : 110 000 €

Garantie financière Gestion : : LLOYD'S 8-10 rue Lamennais 75008 PARIS– Montant de la garantie : 110 000 €

Chaque agence est une entité juridiquement et financièrement indépendante.



De La Tour

SARL au capital de 7500 € - RCS Manosque 481030161

Siège social : 9 Bd Mirabeau 04100 Manosque

Tél : 04.92.71.06.06 - E-mail : [manosque@laforet.com](mailto:manosque@laforet.com)

## Locations – Barème à compter du 01 Mai 2020

### Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par la loi ALUR :

- **Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail** : 8 € TTC /m<sup>2</sup> de surface habitable à la charge du locataire et 8 € TTC /m<sup>2</sup> de surface habitable à la charge du bailleur
- **Etat des lieux d'entrée** : 3 € TTC /m<sup>2</sup> de surface habitable à la charge du locataire et 3 € TTC /m<sup>2</sup> de surface habitable à la charge du bailleur

### Honoraires pour les autres baux :

#### Habitation (Hors résidence principale) :

15,60% TTC du loyer annuel hors charges répartis à 50% pour le locataire et 50% pour le bailleur.

**Professionnels** : 30% HT du loyer annuel, soit 37,5% TTC à la charge du preneur.

**Commerciaux** : 30% HT du loyer annuel, soit 37,5% TTC à la charge du preneur.

**Autres** : Selon situation, sur demande

## Gestion locative – Barème à compter du 01 MAI 2020

### Honoraires de gestion:

6.0% HT du loyer annuel, soit 7.2 % TTC à la charge du bailleur.

Garantie des loyers impayés en option : 2.35% TTC des loyers charges comprises

**Autres prestations** : Selon situation, sur demande

N° TVA intra-communautaire : FR58481030161– Titres professionnels : Agent immobilier et administrateur de biens – Carte professionnelle n° CPI04022018000035771 délivrée par la CCI de Manosque – Activités : Transaction et Gestion

Garantie financière Transaction : LLOYD'S 8-10 rue Lamennais 75008 PARIS– Montant de la garantie : 110 000 €

Garantie financière Gestion : : LLOYD'S 8-10 rue Lamennais 75008 PARIS– Montant de la garantie : 110 000 €

Chaque agence est une entité juridiquement et financièrement indépendante.